

I. Responsables de la mobilité étudiante / Vos interlocuteurs :

- Responsable administratif (Faculté des Lettres): Joana Belo (belo@u-pec.fr)
- Responsable pédagogique des échanges étudiants Erasmus (Département de communication): Brigitte Sebbah jusqu'au 1^{er} novembre et Suzanne Merkle à partir du 1^{er} novembre (susanne.merkle@wiso.uni-erlangen.de)
- Responsable des Relations Erasmus et Internationales (partenariats, échanges enseignants) (Département de communication): Philippe J. Maarek (maarek@u-pec.fr)
- Assistante du département de Communication : Anna Perez (perez@u-pec.fr)
- Liens Internet utiles :
Service mobilité internationale et langues (MIEL) : <http://bit.ly/MuPzss>
Partir pour un semestre Erasmus : <http://bit.ly/MbOY6r>
Venir pour un semestre Erasmus : <http://bit.ly/KQAE23>

II. **Venir pour un semestre Erasmus :**

a. Informations et liens utiles pour choisir les cours proposés par le département de Communication politique et publique :

Master 2 : <http://bit.ly/LFkbxj>

Master 1 : <http://bit.ly/q7KxbK>

Licence : <http://bit.ly/MuQ7FG>

Remarques :

- Il est possible de suivre un maximum de deux cours dispensés dans d'autres départements ou UFR de l'UPEC (voir dans ce cas leurs sites Internet respectifs). Il est également possible de suivre des cours de français à travers le dispositif du DELCIFE (<http://bit.ly/KQBf3Z>) (voir le site web du DELCIFE). La liste des cours déterminée doit correspondre à **30 ECTS pour un semestre et 60 ECTS pour deux semestres, exception faite d'une autorisation signée de votre coordinateur Erasmus de votre université d'origine**. Ce contrat d'étude doit être validé par les responsables administratif et pédagogique des étudiants Erasmus au sein de l'université d'origine avant d'être joint au dossier administratif. Il est également visé par les responsables pédagogique et administratif à l'Université Paris Est Créteil.
- Vous pouvez aussi choisir parmi les cours de Master 2 mais faites attention au calendrier car il y a peu de cours au premier semestre et ils sont très intensifs, sachant que les étudiants partent ensuite en stage très rapidement. Donc je vous conseille plutôt de choisir parmi les cours de Master 1 et de Licence.
- Seul le responsable pédagogique du département peut vous conseiller quant au choix des cours.

- Vous pouvez modifier vos choix de cours, dans un délai de 1 mois après le début des cours, une fois arrivé dans notre département. Pour ce faire, vous devez télécharger un contrat d'études modifié sur le site des RI (<http://bit.ly/MuPzss>), puis le soumettre obligatoirement pour validation et signature, à la responsable pédagogique du département (Mme Sebbah Brigitte et /ou Suzanne Merkle) ainsi qu'à la responsable administrative de la faculté des Lettres (Mme Belo Joana).
- Toute question relevant de l'administration (contrats, relevés de notes, inscription, prolongation d'inscription, logement) doit être posée à la responsable administrative par mail (belo@u-pec.fr)
- Toute question portant sur le contenu des cours, la modification d'un contrat (choix des cours) doit être posée par mail, à la responsable pédagogique (brigitte.sebbah@u-pec.fr et ou/ Suzanne Merkle)

b. Les étapes de votre arrivée dans notre université :

- Choisissez les cours que vous voulez suivre dans notre faculté ici (ou voir ci-dessus, le détail des formations proposées en I.a) : <http://bit.ly/MFk451>
- Remplissez le contrat d'études préalable (à télécharger ici : <http://bit.ly/KQAE23>) et signez le et faites signer votre coordinateur avant de le renvoyer par email à belo@u-pec.fr et susanne.merkle@wiso.uni-erlangen.de (rappel : 30 ECTS par semestre sauf autorisation signée)
- Inscrivez vous sur la plateforme en ligne (<http://bit.ly/KHqAnh>) Remplissez et renvoyez à belo@u-pec.fr le formulaire de candidature en ligne ici : <http://bit.ly/Nb2AsV>
- Préparez votre arrivée et notamment la recherche de logement ici : <http://bit.ly/LICLq2>

III. Partir en séjour Erasmus :

a. Informations de départ :

- Si vous envisagez de partir en séjour Erasmus, un niveau de langue est exigé et votre choix est soumis à l'accord des deux responsables des échanges Erasmus du département (Philippe J. Maarek & Brigitte Sebbah). Un test de niveau de langue peut être organisé en certains cas, par le département, notamment lorsque le nombre de départs souhaités dans certaines universités ou certains pays est supérieur au nombre de places, sur décision des responsables.
- Votre présence à la réunion (ou aux réunions) d'information sur les départs en échanges Erasmus est obligatoire. Vos souhaits sont alors enregistrés. A l'issue de cette réunion, sont attribuées les places dans les universités partenaires.
- Le nombre d'étudiants sortants est en général limité à 2 par université partenaires
- Nos universités partenaires ici : <http://bit.ly/MuV6WW>

b. Les étapes pour partir au second semestre (pas de départ au 1^{er}):

- Faire les démarches d'inscription par vous-mêmes auprès de l'université partenaire en respectant leurs dates et leurs procédures.
- Remplir le dossier administratif UPEC en ligne sur le site des RI (<http://bit.ly/ME8So4>) (<http://bit.ly/Nb9i1O>) et le rendre (complet) en

double exemplaire à Mme Joana Belo (y compris les pièces justificatives) pour début décembre (**la date limite** est donnée en ligne sur le site des RI sinon contacter belo@u-pec.fr)

- Le dossier UPEC comprend : - Dossier qui concerne le programme d'échange par lequel vous partez ici : <http://www.u-pec.fr/etudiant/partir-a-l-etranger/programmes-d-echanges/> + 1 Dossier de candidature pour la bourse ici : <http://www.u-pec.fr/etudiant/partir-a-l-etranger/aides-financieres/>
- Vous devez télécharger un contrat d'études préalable sur le site de l'UPEC et choisir vos cours en fonction de ce qui est proposé par l'université partenaire. Au total, vos choix doivent équivaloir à 30 ECTS et doivent être cohérents avec le Master 1 de notre département. Remplissez ce contrat et apportez le ou envoyez le à susanne.merkle@wiso.uni-erlangen.de afin qu'elle le valide ou non et le signe. **Aucun contrat en-dessous ou au-dessus de 30 ECTS ne sera validé ni signé et des cours trop éloignés de la communication seront refusés par la responsable pédagogique. Vous devez convertir les ECTS selon les pays d'accueil. La conversion doit figurer sur le contrat d'études.**

c. Sur place :

- Prenez contact avec le coordinateur administratif ET le coordinateur pédagogique de votre université d'accueil afin qu'il vous guide dans vos choix et vos démarches sur place.
- Vous pouvez modifier les contrats établis préalablement et choisir de nouveaux cours. Téléchargez votre contrat d'études modifié sur le site de web de l'UPEC. En ce cas, renvoyez par mail, à la responsable administrative (belo@u-pec.fr) systématiquement et rapidement votre contrat modifié, afin qu'elle le valide et qu'elle l'envoie pour signature et validation à la responsable pédagogique des échanges de votre département.
- Dès réception de vos notes, envoyez les à belo@u-pec.fr. Un jury spécial Erasmus sera organisé en juillet et/ou (selon la réception des notes) à la rentrée de septembre et validera ou non votre second semestre.
- Pour toute question d'ordre pédagogique sur place, contactez en première intention votre coordinateur sur place et ensuite le responsable pédagogique de votre université d'origine. Pour toute question administrative et tout envoi de document (contrats préalables, modifiés, relevés de notes, inscription) contactez Madame Joana Belo belo@u-pec.fr qui supervise et coordonne votre suivi en collaboration étroite avec Brigitte Sebbah et ou/ Suzanne Merkle à partir du 1^{er} novembre.

